

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 99 (2002)
Heft: 11-12

Rubrik: L'Europe apicole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Europe apicole

Coup de tonnerre dans le ciel apicole français: 16/09/2002 : l'apiculture française vient de gagner son recours en Conseil d'Etat. Les produits *Gaicho* et *Régent* seront interdits définitivement sur tournesol et maïs!

Mais...

Conseil d'Etat : le Commissaire du gouvernement demande le retrait du *Gaicho* sur maïs et tournesol. Le Conseil d'Etat a examiné le 16 septembre le recours déposé fin 2001 par les apiculteurs contre l'insecticide *Gaicho* (Bayer). Dans ses conclusions, le Commissaire du gouvernement a demandé le retrait de ce produit sur les cultures de maïs et tournesol au plus tard trois mois après l'arrêt du Conseil d'Etat qui devrait être rendu avant fin septembre. Cependant, en cas de retard du gouvernement à prendre des décisions, aucune astreinte n'est prévue. L'utilisation du *Gaicho* sur tournesol a été suspendue en 1999 et cette suspension a été renouvelée en 2001 jusqu'en 2003. En revanche, le ministre de l'Agriculture a prononcé la réhomologation du *Gaicho* sur betterave et maïs début 2002 pour une durée de dix ans. Au ministère de l'Agriculture, on fait savoir que l'on attendra de connaître les termes de l'arrêt du Conseil d'Etat avant de s'exprimer.

La ministre de l'Ecologie et du Développement durable, Roselyne Bachelot, souhaite l'interdiction du *Gaicho* sur toutes les cultures. « Les effets sur les abeilles sont clairement démontrés » a déclaré la ministre dans un interview à Agra, décidant ainsi de prendre part au débat actuel sur la responsabilité des produits phytosanitaires dans les phénomènes de dépopulation des abeilles. La ministre souhaite que « le principe de précaution soit appliqué dans toute sa rigueur » sur le dossier des phytosanitaires et ce, « en collaboration avec le ministre de l'Agriculture, Hervé Gaymard. La ministre que je suis ne sera pas en contradiction avec la députée que j'ai été, et qui a instamment plaidé pour l'interdiction du *Gaicho*, du *Régent* et d'autres substances associées. A défaut, vous me renverriez aux interventions que j'ai faites et vous auriez bien raison », a-t-elle affirmé.

Face à la mise en cause croissante des produits phytosanitaires dans les phénomènes de dépopulation des abeilles, les FDSEA des Deux-Sèvres et de Vendée viennent de proposer de suspendre pendant trois campagnes l'utilisation du *Gaicho* de Bayer (matière active : imidaclopride) et du *Régent* de Rhône Poulenc (fipronil). Cette suspension concernerait le tournesol, le maïs et les céréales à paille. Cette initiative a été reprise par la FNSEA qui en a fait état lors du colloque de l'Affssa, le 10 septembre, consacré aux abeilles. Mise à l'ordre du jour du bureau du syndicat le 11 septembre, cette proposition doit obtenir l'aval des associations spécialisées (AGPM, les betteraviers et céréaliers) et des organismes économiques collecteurs (coopération et négoce) « afin que tout le monde joue le jeu ». Cette initiative permettrait de déterminer la res-



ponsabilité réelle ou non des deux insecticides grâce à une expérimentation « grandeur nature ». L'objectif est de mesurer l'évolution du niveau de la production apicole.

Jean-François Narbonne, expert en toxicologie et membre de l'Afssa, demande que des études soient réalisées pour mesurer les effets des résidus de *Gaicho* sur l'homme. « L'ensemble des informations disponibles sur les effets potentiels des contaminants et résidus (...) est de nature à générer une réflexion de l'Afssa sur leur présence dans l'alimentation de l'homme, justifiant éventuellement une dose journalière admissible », écrit-il dans un rapport nommé « l'évaluation des risques pour les abeilles de l'imidaclopride ». M. Narbonne évoquera ce sujet fin septembre lors d'une réunion du Comité d'experts spécialisés sur les risques physiques et chimiques de l'Afssa. Au-delà de l'imidaclopride, ces études concerneraient des produits (organo-phosphorés, PCB, dioxines...) qui, notamment, freinent le développement du cerveau au moment de sa formation chez les mammifères. Pour ce qui est des abeilles, le rapport conclut que les teneurs en résidus auxquelles elles sont exposées peuvent entraîner des dépopulations de ruches. Réalisé à la demande de l'Union nationale des apiculteurs de France (Unaf), il est destiné à éclairer le Conseil d'Etat qui examinera le 16 septembre un recours déposé fin 2001 par l'Unaf, suite au refus du gouvernement de retirer l'autorisation de mise sur le marché (AMM) du *Gaicho* sur toutes les applications culturales. Le *Gaicho* a été réhomologué pour dix ans en janvier 2002.

Attendons aussi de connaître les termes de l'arrêt du Conseil d'Etat et les réactions du ministère de l'Agriculture avant de nous exprimer.

Et en Suisse ?

COPA – COGECA

Lors des dernières réunions du groupe de travail Miel COPA-COGECA, les apiculteurs européens sont arrivés à un accord difficile en matière de résidus d'antibiotiques dans les miels.

C'est le seuil maximum de 15 ppb (dose beaucoup plus faible que celle autorisée pour d'autres aliments) qui a été accepté à l'unanimité et proposé à la Commission l'après-midi lors du groupe permanent apiculture auquel participe également l'industrie.

Nous y avons appris que les subventions européennes peuvent dorénavant prendre en charge des projets visant à la reconstitution de cheptel décimé, suite à des intoxications. Il existe également de la part de la Commission une ouverture pour trouver des solutions qui permettent des actions de promotion des miels européens de qualité.

